

Association Départementale



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU TARN

Association loi 1901
Siège social : 32 rue des Carmélites
81000 ALBI

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2018

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



Association Départementale

OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
*pédagogie coopérative***ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU TARN**

Association loi 1901

Siège social : 32 rue des Carmélites
81000 ALBI

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E du Tarn relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « *coopératives scolaires* » et les « *foyers coopératifs affiliés* » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « *siège départemental* » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « *coopératives scolaires* », les « *foyers coopératifs affiliés* » et le « *siège départemental* ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 154 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 166 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 165 sur 174 lors de l'exercice précédent) ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.



En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 17 janvier 2019

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau

Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DU TARN

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds associatif	44 577	43 771
Terrains					Report à nouveau	497 031	533 807
Constructions					Résultat de l'association	-3 430	-1 298
Installations et matériels d'activités	296	215	81	180	Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	4 490	3 985	504	793	TOTAL FONDS PROPRES	538 177	576 280
Immobilisations en cours					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Prêts OCCE	3 250		3 250	100	Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	4 620		4 620	4 620	Provisions pour charges	2 634	2 159
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	12 656	4 200	8 456	5 693	Fonds dédiés sur subventions		
					TOTAL PROVISIONS	2 634	2 159
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	2 390		2 390	2 775	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	1 872		1 872	188	Emprunts & dettes financières	5 525	5 221
Comptes courants OCCE	1 766		1 766	2 650	Fournisseurs	13 294	9 773
Autres créances (dont erreurs débitrices)	4 820		4 820	4 557	Dettes fiscales et sociales	71	
Trésorerie	539 622		539 622	578 096	Comptes courants OCCE	260	769
Charges constatées d'avance	1 036		1 036	243	Autres dettes (dont erreurs débitrices)		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	551 505		551 505	588 509	Produits constatés d'avance		
					TOTAL DETTES	19 150	15 762
TOTAL GENERAL	564 161	4 200	559 961	594 202	TOTAL GENERAL	559 961	594 202


OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES

pédagogie coopérative

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION
OCCE DU TARN

	2017/2018	2016/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	223 417	226 345
Ventes de produits pour cessions	401 607	416 312
Prestations de service et animations	147 067	172 288
Subventions d'exploitation	263 732	295 346
Produits divers de gestion courante	106 762	91 286
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées		
TOTAL	1 142 585	1 201 576
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	252 651	276 306
Variation des stocks de fournitures à céder	385	869
Achats de fournitures administratives	238	324
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	794 786	811 158
Impôts et taxes	2 857	2 571
Salaires	12 180	9 787
Charges sociales	4 577	3 270
Autres charges	62 025	64 584
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	34 899	24 202
Dotations aux provisions	474	357
Engagements à réaliser sur subventions affectées		
TOTAL	1 165 072	1 193 428
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-22 487	8 148
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	11 667	10 519
Reprises sur provisions		
TOTAL	11 667	10 519
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	11 667	10 519
RESULTAT COURANT (I + II)	-10 820	18 668
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	19 070	18 687
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	19 070	18 687
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	11 680	38 653
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL	11 680	38 653
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	7 390	-19 966
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-3 430	-1 298

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2018. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de *"permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe"*.

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités)

	Exercice clos	Exercice précédent
Les données caractéristiques sont :		
Total du bilan :	559 960,95 €	594 201,56 €
Résultat de l'exercice :	-3 430,24 €	-1 298,03 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	166	174
dont coopératives et foyers agrégés :	154	165
dont coopératives et foyers non agrégés :	12	9
Nombre de coopérateurs :	16 992	16 848
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	0	2 269
soit un équivalent temps plein de	0	1 personne(s).

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

On peut noter globalement une baisse des produits (surtout subventions d'association, vente de produits pour cession, produits de activités éducatives, participation familles) et parallèlement une baisse des charges d'activités éducatives. A souligner que la cotisation OCCE avec assurance représentant 3% du total des charges des coopératives

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 28 439 € soit environ 2,59% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif : Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.

Report à nouveau : Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.

Résultat exercice : -3 430,24 { dont 626,55 pour le siège départemental
dont -4 056,79 pour les C.R.F. agrégés

Autres créances : 4 819,63 { dont 3 306,80 pour le siège départemental
dont 1 512,83 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs

entre total actif et total passif constatés dans 1 C.R.F. agrégés.

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Autres dettes : 260,08 { dont 260,08 pour le siège départemental
dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeur

entre total actif et total passif constatés dans 0 C.R.F. agrégés.

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Disponibilités : 539 622,05 { dont 48 161,05 pour le siège départemental
dont 491 461,00 pour les C.R.F. agrégés,

soit en moyenne environ 3 191,31 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation 387,54 pour le siège correspondant aux amortissements

amortissements et gros équipement : 34 898,97 { dont 34 511,43 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements

soit en moyenne environ 224,10 par C.R.F. agrégé.

Total des produits : 1 173 321,78 { dont 78 313,56 pour le siège départemental
dont 1 095 008,22 pour les C.R.F. agrégés,

soit en moyenne environ 7 110,44 par C.R.F. agrégé.

Total des charges : 1 176 752,02 { dont 77 687,01 pour le siège départemental
dont 1 099 065,01 pour les C.R.F. agrégés,

soit en moyenne environ 7 136,79 par C.R.F. agrégés

Résultat net moyen : -26,34 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale	0,5	0,5
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	0,5	0,5
Personnel salarié par l'association départementale		
Total	1,0	1,0

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	116	32
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	70%	18%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	136	137
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	0	0
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	92	174
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	6	5
Participants aux séances de formation (estimation)	70	5



BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DU TARN

ACTIF	31.08.2018		31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°				
ACTIF IMMOBILISE				FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques				Fonds associatif	44 577	43 771
Terrains				Résultat du siège de l'association	627	806
Constructions	296	215	81	Subventions d'investissement		
Matériels d'activités				TOTAL FONDS PROPRES	45 203	44 577
Autres immobilisations corporelles	4 490	3 985	504	PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Immobilisations en cours				Provisions pour risques		
Prêts OCCE	3 250		3 250	Provisions pour charges	2 634	2 159
Autres immobilisations financières	4 620		4 620	Fonds dédiés sur subventions		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	12 656	4 200	8 456	TOTAL PROVISIONS	2 634	2 159
ACTIF CIRCULANT				DETTES		
Stocks	2 390		2 390	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	1 872		1 872	Emprunts & dettes financières	5 525	5 221
Comptes courants OCCE	1 766		1 766	Fournisseurs	13 294	9 773
Autres créances	3 307		3 307	Dettes fiscales et sociales		
Trésorerie	48 161		48 161	Comptes courants OCCE	71	
Charges constatées d'avance	1 036		1 036	Autres dettes	260	769
TOTAL ACTIF CIRCULANT	58 532		58 532	Produits constatés d'avance		
TOTAL GENERAL	71 187	4 200	66 987	TOTAL DETTES	19 150	15 762
				TOTAL GENERAL	66 987	62 498

**OCCE DU TARN**

	2017/2018	2016/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	29 194	28 691
Ventes de produits pour cessions	5 474	3 780
Prestations de service et animations	10 680	6 315
Subventions d'exploitation	2 991	6 682
Produits divers de gestion courante	17 697	10 115
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées		
TOTAL	66 036	55 583
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	3 914	3 787
Variation des stocks de fournitures à céder	385	869
Achats de fournitures administratives	238	324
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	48 339	44 906
Impôts et taxes	2 857	2 571
Salaires	12 180	9 787
Charges sociales	4 577	3 270
Autres charges	4 335	182
Dotations aux amortissements	388	392
Dotations aux provisions	474	357
Engagements à réaliser sur subventions affectées		
TOTAL	77 687	66 445
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-11 651	-10 862
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	11 667	10 515
Reprises sur provisions		
TOTAL	11 667	10 515
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	11 667	10 515
RESULTAT COURANT (I + II)	16	-34
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	611	1 14
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	611	1 14
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	611	1 14
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	627	80

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2018, qui dégage un excédent de 626.55 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	296,00			296,00
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	4 162,82			4 162,82
Mobilier de bureau	326,70			326,70
Immobilisations en cours				
Total	4 785,52			4 785,52

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Néant

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	116,21	98,66		214,87
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique & bureau	33% à 20%	3 369,57	288,90		3 658,47
Mobilier de bureau	20%	326,70			326,70
Total		3 812,48	387,56		4 200,04

2. Immobilisations financières

Avance de fonds aux coops

3 250,00

Parts sociales BPO

4 620,00

3. Stocks

Stock de produits fédéraux pour cession

716,39

Stocks livrets Images et patrimoine

1 673.54
2 389.93

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	1 571.72		1 571.72
Usagers autres	300,00		300,00
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	1 871,72		1 871,72

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération OCCE 1 766.27

6. Autres créances

Autres organismes sociaux 423.20
Etat subventions à recevoir 598.20
Collectivités publiques 55.40
Fédération nationale OCCE, remboursement CAC 2 230.00
3 307.00

7. Trésorerie

Livret A BPO « mut » 79 602.06
Livret institutionnel BPO « mut » 21 304.42
CAT 10 BPO 20 000 € 30/04/2020 20 000.00
CAT 11 BPO 20 000 € 30/04/2020 20 000.00
CAT 12 BPO 10 000 € 30/04/2020 10 000.00
CAT 6 BPO 50 000 € 20/01/2020 50 000.00
CAT 7 BPO 40 000 € 20/01/2020 40 000.00
CAT 8 BPO 30 000 € 20/01/2020 30 000.00
CAT 9 BPO 30 000 € 20/01/2020 30 000.00
BPO Diamant 2 « Mut » -300 000.00
BPO Siège 2 615.50
Intérêts courus à recevoir 44 639.07
48 161.05

10. Charges constatées d'avance

Francas loyer local AD du 01/09/18 au 31/12/18 960.00
Grenke loyer photocopieur 43.84
Grenke assurance photocopieur 32.00
1 035.84

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association : 44 576.56



2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	2 159,48	474,43		2 633,91
Provisions pour charges	2 159,48	474,43		2 633,91
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	2 159,48	474,43		2 633,91

Dotations / reprises d'exploitation 474,43

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 474,43

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés

Néant

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Avances et acomptes reçus

Néant

6. Fournisseurs

Fournisseurs collectifs	76.43
La poste	6.80
Les Francas	960.00
Fournisseurs, factures non parvenues CAC	4 481.54
	5 524.77

7. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	1 519.33
Urssaf	329.39
Retraite complémentaire	226.00
Chorum Prévoyance	37.76
Unifonction	148.07
Charges sociales / congés à payer	394.34
Etat charges à payer	10 639.47
	13 294.36

8. Comptes courants OCCE (créditeurs)

UR Occitanie Ouest	70.89
--------------------	-------

9. Autres dettes

Fonds des coops fermées	260.08
-------------------------	--------

10. Produits constatés d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	16 992	16 877
Cotisation nationale par coopérateur	1,090 €	1,080 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,63 €	0,62 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	29 194,11	28 690,90
Cotisations versées à la Fédération	18 525,64	18 227,16
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	18 525,64	18 227,16

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		
Subventions conseil départemental		
Subventions communes		
Autres subventions (Erasmus)	2 991,00	6 682,00
Total	2 991,00	6 682,00
Dont versées aux coopératives	2 290,00	6 244,00

3. Produits de gestion courante

Aides Fédération OCCE :

- Emploi	9 314.63
- Location studio (9 mois)	2 160.00
- Indemnité sujétion spéciale	3 746.70
- CNEA	143.00
- CAC	2 230.00
	17 594.33

4. Produits exceptionnels

Sur opération de gestion	6.63
Dons divers reçus	10.40
Clôture comptes coopés acquis siège	508.63
Produits sur exercices antérieurs	85.00
	610.66

5. Charges exceptionnelles

Néant

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :

Photocopieur (redevances annuelles de : 526.16 €. Echéance du contrat : 29/06/2020)	964.63
---	---------------

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Pas de mise à disposition de moyens humains ou techniques.

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 280 heures de travail valorisées à 7 700 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.



5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la BPO (convention du 25/03/2003). Le compte «centralisateur» (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	166	174
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	542 052.47	556 193.37
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	11 666.85	10 519.41
Montant des impôts dus par l'AD	2 640.43	2 386.14
Montant des intérêts acquis nets après impôts	9 026.42	8 133.27
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%